



**Coalition de la Société Civile pour l'Examen Périodique Universel. 06 BP 6209  
Abidjan 06. Tél. 225 07 60 84 33. E-mail : bongagrames@yahoo.fr**

## Soumission de la Coalition pour l'Examen Périodique Universelle de la Côte d'Ivoire

Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies à Genève.

### Dix –neuvième sessions du groupe de Travail sur l'Examen Périodique Universel (April/May 2014)

<b>Structure</b>	<b>Raison sociale</b>	<b>Date de création</b>	<b>Responsable</b>
<b>SYNARES :</b> (Syndicat National de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur)	Défendre les intérêts professionnels, individuels et collectifs, matériels et moraux, économiques et sociaux de ses membres devant les employeurs, les pouvoirs publics, les tribunaux ; Lutter , par tous les moyens légaux, contre l'injustice sociale, le tribalisme et toute sorte d'abus, d'arbitraire, de violation des libertés en milieu professionnel ; Œuvrer à obtenir de meilleurs conditions de vie et de travail pour ses membres ; Créer et entretenir, entre les militants et les différents syndicats, un esprit d'unité et de solidarité ; Lutter contre les ingérences ayant pour effet de gêner les enseignants et chercheurs dans l'accomplissement de leurs tâches ; Entretenir des rapports avec d'autres organisations syndicales, sur le plan national et international ; Œuvrer à l'amélioration du profil de carrière de ses membres ;	22 / 02 /1968	YAPO Yapi André

Défendre, par tous les moyens légaux, l'Etat et ses institutions lors ce que ceux-ci sont attaqués dans leurs fondements.

<b>Structure</b>	<b>Raison sociale</b>	<b>Date de création</b>	<b>Responsable</b>
<b>FESACI :</b> (Fédération des Syndicats Autonomes de Côte d'Ivoire)	Regrouper tous les syndicats autonomes ; Défendre les intérêts professionnels, individuels et collectifs, matériels et moraux, économiques et sociaux de ses membres devant les employeurs, les pouvoirs publics, les tribunaux ; Lutter , par tous les moyens légaux, contre l'injustice sociale, le tribalisme et toute sorte d'abus, d'arbitraire, de violation des libertés en milieu professionnel ; Œuvrer à obtenir de meilleurs conditions de vie et de travail pour ses membres ; Créer et entretenir, entre les militants et les différents syndicats, un esprit d'unité et de solidarité ; Lutter contre les ingérences ayant pour effet de gêner les travailleurs dans l'accomplissement de leurs tâches ; Entretenir des rapports avec d'autres organisations de travailleurs, sur le plan national et international ; Œuvrer à l'amélioration du profil de carrière de ses membres.	15 / 12 / 1992	KRA Félix
<b>CISL-DIGNITE :</b> (Confédération Ivoirienne des Syndicats Libres-DIGNITE)	Assister la défense de ses auprès des employeurs en ce qui a trait aux salaires et aux conditions de travail, ainsi qu'auprès de certaines institutions telles que l'inspection du travail, et les tribunaux du travail ; Rechercher des solutions	01 / 05 / 1988	Mahan Gahé Basil

relativement aux problèmes liés aux relations interpersonnelles via le dialogue social ; Garantir la formation ouvrière et l'éducation.

<b>Structure</b>	<b>Raison sociale</b>	<b>Date de création</b>	<b>Responsable</b>
<p><b>RIDDEF :</b> (Réseau Ivoirien de la Défense de Droits de l'Enfant et de la Femme)</p>	<p>Défendre les droits de l'enfant et de la femme ; Vulgariser les textes relatifs aux droits de l'enfant et de la femme ; Sensibiliser la population aux respects des droits de la femme et de l'enfant ; Dénoncer les violations des droits de l'enfant et de la femme ; Encourager et soutenir toute action relative à la protection des droits fondamentaux de la femme et ceux de l'enfant ; Porter aide et assistance morale et juridique à tout enfant ou femme en difficulté sans distinction de classe sociale, d'appartenance politique, ethnique et religieuse.</p>	10 / 06 / 2013	ATSIN Annie
<p><b>EIA :</b> (Enseignants d'Ici et d'Ailleurs)</p>	<p>Création d'un réseau d'enseignants à travers le monde en vue d'une collaboration fructueuse, favorable aux générations futures</p>	20 / 12 / 2003	BLEGUI Bayard
<p><b>RAPID:</b> (Réflexions et Actions pour la Promotion des Initiatives Démocratiques)</p>	<p>1/Mener des réflexions en faveur de la démocratie 2/Promouvoir des meilleures conditions économiques, politiques et sociales 3/Encourager les initiatives démocratiques 4/Dénoncer les entraves au bon fonctionnement du système démocratique 5/Encadrer les associations et les corporations en quête du bien être économique et social 6/Mener les actions en faveur</p>	14 / 03 / 2013	

de démocratie pour  
l'épanouissement des  
populations

<b>Structure</b>	<b>Raison sociale</b>	<b>Date de création</b>	<b>Responsable</b>
<b>IPS :</b> (Initiative Paix et Solidarité)	Initier des actions en faveur du développement de l'Afrique ; Contribuer à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire ; Renforcer la solidarité agissante entre les peuples ; Participer à l'éradication de la pauvreté ; Agir pour l'éducation de masse.	10 / 09 / 2007	DATTRO Victorine épouse TIEBLESSON
<b>LIGES :</b> (Ligue Ivoirienne des Groupements Estudiantines et Solidarité)	Défendre les intérêts moraux et matériels des élèves et étudiants de Côte d'Ivoire.	03 / 09 / 2012	ASSA Etienne
<b>ODLPA :</b> (Observatoire de la Démocratie et des Libertés Publiques en Afrique)	Lutte contre les entraves à la Démocratie et aux Libertés Publiques. Lutte contre et dénonce la mauvaise gouvernance et les atteintes aux droits de l'Homme.	352/PA du 21/ 02 /2013	ZEYE Blékou Roseline
<b>OADCI :</b> (Organisation pour l'Assistance aux Détenus de Côte d'Ivoire)	Evaluation de système carcéral ; Dénoncer les pratiques de traitements dégradantes et de la torture ; Dénoncer les arrestations arbitraires ; Porter une assistance sociale et juridiques aux détenus ; Sensibiliser l'opinion aux droits des détenus ; Encourager toute initiative favorisant le respect des droits des détenus et de bonnes conditions de détention.	23 / 11 / 2012	DAKOURY S. Guillaume

## La méthodologie de collecte d'informations

Les membres de la coalition ont élaboré un processus de consultations nationales, se fondant sur des centaines d'entretiens ainsi que sur des preuves.

Dans cette soumission de rapport, la Coalition fournit des informations sous l'empire des sections B, C et D (comme stipulés dans les Principes Généraux (**General Guidelines for the Preparation of Information under the Universal Periodic Review**)):

Dans la section B, la Coalition émet de vives préoccupations sur les insuffisances éthiques de la Côte d'Ivoire comme membre du Conseil des Droits de l'homme et les obligations morales qui en découlent, la doctrine de la « Justice des Vainqueurs » et la politique normative raciste du « Rattrapage Ethnique », dans les médias nationaux.

Dans la section C, la Coalition émet de vives préoccupations quant aux violations flagrantes et systématiques, et l'impunité.

Dans chaque section, La Coalition émet un certain nombre de Recommandations dans les domaines préoccupants

la méthodologie de collecte d'informations et les membres de la Coalition

Les membres de la coalition ont élaboré un processus de consultations nationales, se fondant sur des centaines d'entretiens ainsi que sur des preuves, elle a mis en évidence l'implication vraisemblable d'un certain nombre de hauts responsables gouvernementaux et de dirigeants militaires

Le droit international des droits de l'homme stipule que les gouvernements sont tenus d'agir d'une certaine manière ou de renoncer à certains actes afin de promouvoir et protéger les libertés et les droits fondamentaux de certaines personnes ou groupes.

Nous prenons note de l'élection de la Côte d'Ivoire en qualité de membre de cet illustre Conseil des Droits de l'homme depuis le 1er janvier 2013 et souhaitons que cette opportunité historique ne serve pas principalement à détourner l'attention de la communauté internationale. Nous sommes convaincus que ce pays saura, sans préalable montrer l'exemple et préserver la dignité du Conseil en « **adressant des Invitations PERMANENTES et OUVERTES, à toutes les procédures spéciales.** », montrant sa bonne disposition à accueillir tous les titulaires de mandats pour enquêter sur la situation des droits de l'homme au niveau national.

L'obligation de reddition de compte des violations flagrantes des droits de l'homme constitue un pilier central du Conseil des droits de l'homme

Nous exhortons le Gouvernement Ivoirien à signer et **ratifier La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, Le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres**

**peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants**  
**La déclaration sur le Droits des peuples autochtones**  
**La mise en conformité de la composition de la Commission nationale des droits de l'homme de Côte d'Ivoire aux Principes de Paris**

Depuis le fin de la guerre civile en 2004 la Côte d'Ivoire est divisée entre le nord et le sud. Le dichotomie nord-sud est motivée par des différences religieuses et ethniques. Le nord est principalement musulman et peuplé par les groupes Sénoufo, Mandé (Malinké, Dan, Gouro, Dioula) et Lobi, tandis que le sud est notamment chrétien et peuplé par les groupes Akan (Baoulé, Agni, Abron), Laguné (Ébrié, Adioukrou, Abbé, Atié), et Krou (Krou, Bété, Guéré).

La détestable **Doctrine de la justice des vainqueurs** est la justice à sens unique pour les violences postélectorales en Côte d'Ivoire et contribue à amplifier doit l'héritage dangereux de l'impunité en Côte d'Ivoire. Les chefs de guerre proches du régime d'Abidjan doivent répondre de leurs actes devant la justice internationale

Le « **Rattrapage Ethnique** », qui est une politique officielle de nominations dans l'administration publique Ivoirienne sur une base tribale et communautaire exclusivement réservées aux cadres du Nord et du Grand Nord.

A titre de dérive ethnociste et propagandiste, 90% du personnel de la RTI, Radio Télévision Ivoirienne, sont du même groupe ethnique que le Président de la République

### **C. Promotion et protection des Droits de l'homme sur le terrain**

Violations délibérées et systématiques dans le grand Ouest

La coalition est profondément inquiète que le contexte post crise électorale, en Côte d'Ivoire ne masque, en fait un génocide, aux motifs économiques. Les populations « We » qui possèdent les terres cultivables les plus étendues et les plus fertiles du pays sont systématiquement et délibérément exterminées, depuis de longues années. Les populations alarmées fuient leurs territoires, abandonnant leurs champs et leurs ressources. A ces transferts de population forcés se succède une colonisation massive et continue, par des hommes en armes, venant des pays voisins.

« je me nomme DIAMA Bertonne, Ivoirien, planteur, né le 04/07/1979 à SAHIBLY, Toulepleu, avec 2 autres personnes, avons été attaqués par des rebelles de Soro Guillaume. j'en suis le seul survivant »

On peut dénombrer plus de 1000 personnes tuées en 2010, selon le CICR, et CARITAS. Le cas des villages de Petit Duékoué et Guitrozon est un témoignage édifiant sur la nature des atrocités vécues dans l'ouest du pays. Les populations ont fui leur région pour se réfugier dans les pays limitrophes, notamment au Libéria et en Guinée-Conakry

La Coalition exhorte le Conseil des Droits de l'homme à établir 3 mécanismes spéciaux des droits de l'homme pour éliminer les violences faites aux populations pour l'Ouest de la Côte d'Ivoire

**-1. Le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones**

**-2. Le Mécanisme sur la Prévention et la répression du crime de génocide**

**-3. L'établissement d'une Commission internationale pour enquêter sur ces violations graves et identifier les coupables**

Cette Commission internationale devra avoir accès à toutes les autorités, à toutes les personnes, à tous les lieux ainsi qu'à toutes les informations pertinentes et devra disposer de ressources financières, humaines et techniques que le Conseil des Droits de l'Homme pourra et voudra lui attribuer.

Le gouvernement de la Côte d'Ivoire est responsable de laisser se développer, une totale de l'exercice de ces obligations internationales, notamment :

**La disparition de la Liberté d'expression**

Nous exhortons et incitons le gouvernement de la Côte d'Ivoire à respecter la Constitution Ivoirienne, garante du contrat sociale et de sa légitimité de l'exercice du pouvoir d'Etat, qui protège ce Droit. Nous invitons l'expert indépendant sur la liberté d'expression à s'assurer de l'exercice effectif et libre de ce droit en Côte d'Ivoire.

**Suppression de la liberté d'Assemblée et de manifestation des défenseurs des Droits de l'homme et de l'opposition**

Nous exhortons et incitons le gouvernement de la Côte d'Ivoire à respecter ce Droit Constitutionnel et à mettre en place une commission d'enquête IMPARTIALE sur les violences et morts d'homme qui ont entravées toute les tentatives de l'opposition à exercer ces droits et à se rendre audible par l'opinion publique.

**Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide**

Nous exhortons et incitons le gouvernement de la Côte d'Ivoire au respect des convention librement signées et ratifiées par elle-même, et lançons un appel à la Communauté Internationale sur le niveau d'alerte de possibilité de dérives génocidaires et d'épuration ethniques.

**Les formes contemporaines de racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée**

Nous exhortons et incitons le gouvernement de la Côte d'Ivoire à adresser une invitation PERMANENTE à l'expert indépendant

**L'usage des mercenaires et du droit à l'auto détermination**

Nous exhortons et incitons le gouvernement de la Côte d'Ivoire à sursoir à ses dérives de recrutements de mercenaires étrangers dans l'armée régulière.

## **la torture et autres traitements inhumains et dégradants**

Nous exhortons et incitons le gouvernement de la Côte d'Ivoire à libérer ou à juger les 2000 prisonniers, civils et militaires, qui sont, retenus depuis 2 ans dans les camps de tortures, à la DST ( Direction de surveillance du Territoire), sans motif d'inculpation. Ces détenus n'apparaissent sur aucune liste officielle,.

## **La détention arbitraire**

Nous exhortons et incitons le gouvernement de la Côte d'Ivoire à inviter le rapporteur special en Cote d'Ivoire

## **Les disparitions forces et le kidnapping**

Nous exhortons et incitons le gouvernement de la Côte d'Ivoire à inviter le rapporteur special en Cote d'Ivoire

## **les effets de la dette et autres obligations financieres des Etats sur la jouissance des Droits de l'homme**

Nous exhortons et incitons le gouvernement de la Côte d'Ivoire à inviter le rapporteur special en Cote d'Ivoire

## **L'Egalite et la non discrimination**

Nous exhortons et incitons le gouvernement de la Côte d'Ivoire à :

Nous exhortons et incitons le gouvernement de la Côte d'Ivoire à inviter le rapporteur special en Cote d'Ivoire

## **Le Droits a la vie,et a la securite**

Nous exhortons et incitons le gouvernement de la Côte d'Ivoire à inviter le rapporteur special en Cote d'Ivoire

Nous exhortons et incitons le gouvernement de la Côte d'Ivoire à :

## **L'Aministration de la Justice, l'impunite et l'Etat de Droit**

Nous exhortons et incitons le gouvernement de la Côte d'Ivoire à inviter le rapporteur special en Cote d'Ivoire

Nous exhortons et incitons le gouvernement de la Côte d'Ivoire à :

## **La Liberte de mouvement**

Nous exhortons et incitons le gouvernement de la Côte d'Ivoire à inviter le rapporteur special en Cote d'Ivoire

### **Le Droit a la vie privee**

Nous exhortons et incitons le gouvernement de la Côte d'Ivoire à inviter le rapporteur special en Cote d'Ivoire

### **Le Droit au Travail**

Nous exhortons et incitons le gouvernement de la Côte d'Ivoire à inviter le rapporteur special en Cote d'Ivoire

### **Le Droit a l'education**

Nous exhortons et incitons le gouvernement de la Côte d'Ivoire à inviter le rapporteur special en Cote d'Ivoire

### **Minorites et personnes indigenes**

Nous exhortons et incitons le gouvernement de la Côte d'Ivoire à inviter le rapporteur special en Cote d'Ivoire

### **Les Conventions de Geneve**